



ESD Plongée

93200 SAINT DENIS

ASSOCIATION LOI DE 1901 - AFFILIÉE À LA FFESSM – 07 93 0713
MAIL : info@esdplongee.fr – SITE INTERNET : www.esdplongee.fr

Saison 2021 – 2022

Modalités d'inscription

Télécharger et imprimer recto-verso tous les documents pour les compléter au stylo. Ou télécharger les formulaires sur votre ordinateur pour les enregistrer puis les remplir et les enregistrer avant impression.

Choisir un médecin dans la liste disponible ou via le lien internet. Compléter le questionnaire santé à remettre au médecin avant l'examen.

Lui faire compléter et signer les deux certificats d'absence de contre-indications à la pratique de la plongée, un à conserver, l'autre à donner au club avec le bulletin d'adhésion, le règlement et l'auto-questionnaire.

Seuls les certificats établis sur le formulaire mis à disposition (ou modèle disponible sur le site de la FFESSM) et postérieurs au 1^{er} juillet 2021 seront acceptés. Remettre le dossier **complet** lors de l'inscription.

Choix de la séance

Il faut indiquer au moment de l'inscription l'intention de participer à l'une ou les deux séances du mercredi et du vendredi, soit une session du samedi. Pour les séances du samedi, il sera possible en fin de formation de s'inscrire aux séances de semaine jusqu'à la fin de saison (tarif selon la date).

L'inscription sur les séances du samedi sera validée en fonction des places disponibles (2 à 8 places par cycle).

Inscription aux séances

Pour permettre aux moniteurs de préparer les entraînements, l'inscription se fera via un formulaire hebdomadaire en ligne et disponible jusqu'au lundi soir (<http://esdplongee.fr/participation-seances.htm>) pour participer aux séances d'entraînement.

Participation aux séances

La participation aux séances est subordonnée à la présentation préalable du Pass Sanitaire valide. Pour le bon apprentissage et par respect vis-à-vis des encadrants et autres inscrits, il est nécessaire de participer aux séances auxquelles vous vous inscrivez.